

Suivi des objectifs de développement du millénaire au Sénégal



Un monde meilleur pour tous

Août 2001

**SUIVI DES OBJECTIFS
DE DEVELOPPEMENT
DU MILLENAIRE
AU SENEGAL**

"UN MONDE MEILLEUR POUR TOUS"

Août 2001

SIGLES

ACDI :	Agence Canadienne pour le Développement International	PADMIR :	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
ASER :	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale	PAIN :	Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition
CCF :	Centre Culturel Français	PAM :	Programme Alimentaire Mondial
CHU :	Centre Hospitalier Universitaire	PAMECAS :	Projet d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit Au Sénégal
CI :	Cours d'Initiation	PAPF :	Projet d'Alphabétisation Priorité Femme
CILSS :	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel	PDEF :	Programme Décennal d'Education et de Formation
CM1 :	Cours Moyen 1 ^{ère} année	PDIS :	Programme de Développement Intégré de la Santé
CONSERE :	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles	PECIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
CSE :	Centre de Suivi Ecologique	PELCP :	Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté
CSLP :	Cadre de Stratégie global de Lutte contre la Pauvreté	PEV :	Programme Elargi de Vaccination
DPS :	Direction de la Prévision et de la Statistique	PIB :	Produit Intérieur Brut
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	PLCP :	Programme de Lutte Contre la Pauvreté
EDS :	Enquête Démographique et de Santé	PMA :	Pays les Moins Avancés
EPT :	Ecole Polytechnique de Thiès	PNAE :	Plan National d'Action pour l'Environnement
ESAM :	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages	PNC :	Projet de Nutrition Communautaire
ESP :	Enquête Sénégalaise sur les Priorités	PNIR :	Programme National d'Infrastructures Rurales
EVF :	Projet d'Education à la Vie Familiale	PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
FAEF :	Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Forestier	PRN :	Programme de Renforcement de la Nutrition
FAEP :	Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Paysan	PROMEX :	Programme de Promotion des Exportations
FAO :	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	PSE :	Projet Sectoriel Eau
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine	PSSA :	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
FDL :	Fonds de Développement Local	RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
FEMSA :	Projet d'Education des Filles en Mathématiques	SCOFI :	Scolarisation des Filles
FIS :	Fonds d'Investissements Sociaux	SOU :	Soins Obstétricaux d'Urgence
IDH :	Indice de Développement Humain	TBS :	Taux Brut de Scolarisation
IEC :	Information Education Communication	FNUAP :	Fond des Nations Unies pour la Population
IST :	Infections Sexuellement Transmissibles	UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
MICS :	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grade à Indicateurs Multiples)	UNICEF :	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
MPE :	Micro et Petites Entreprises	USAID :	Agence Américaine pour le Développement International
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé	VIH :	Virus d'Immunodéficience Humaine
ONAS :	Office Nationale de l'Assainissement au Sénégal	SUS :	Dollars des Etats Unis

INTRODUCTION

La Déclaration Internationale du Millénaire est issue d'une série de conférences tenues dans les années 90.

Ces conférences ont retenu un certain nombre d'objectifs plus connus sous le nom d'Objectifs de Développement International.

Au regard de la disponibilité des données relatives aux années 90 et du fait que plusieurs pays considèrent 1990 comme une année de base, d'une part et d'autre part de l'objectif de réduction de la pauvreté de 50% d'ici 2015, le suivi du millénaire entend couvrir la période 1990 - 2015.

Au total 191 pays ont décidé de l'adoption des objectifs de la **Déclaration Internationale du Millénaire de septembre 2000**.

Ces objectifs ainsi que les indicateurs leur correspondant constituent la base du présent rapport, **réalisé par le PNUD** en collaboration étroite avec les autres **Agences du Système des Nations Unies** et le **Gouvernement du Sénégal**. Ce rapport s'appuie exclusivement sur les statistiques officielles disponibles.

Conformément aux recommandations de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les Agences des Nations Unies représentées au Sénégal et les Missions Résidentes de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, sont impliquées dans le suivi de la Déclaration du Millénaire.

Au Sénégal, le dispositif de suivi de la Déclaration Internationale du Millénaire se propose de rendre compte des éléments ci-après :

- le contexte du développement national ;
- l'extrême pauvreté ainsi que les indicateurs pertinents y afférents ;
- la problématique du VIH/SIDA au Sénégal et les stratégies et mécanismes nationaux pour une meilleure maîtrise de cette pandémie ;
- l'état de l'accès aux services sociaux de base au Sénégal et les objectifs nationaux en la matière ;
- la problématique de la sécurité alimentaire au Sénégal et les perspectives nationales y afférant ;
- la réponse sénégalaise à la problématique de l'éducation de base pour Tous et les perspectives ;
- l'égalité de genre et les stratégies nationales sur ce sujet ;
- la lutte contre la mortalité infanto-juvénile ;
- la santé de la reproduction au Sénégal en identifiant les indicateurs clé permettant de mesurer les progrès réalisés dans ce domaine ;
- l'environnement et les stratégies de préservation élaborées de même que les indicateurs pertinents en la matière.
- Le présent rapport constitue la première tentative de l'équipe des Nations Unies et du Gouvernement du Sénégal de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Objectifs	Les objectifs de développement seront-ils atteints ?				Etat de l'environnement			
Extrême pauvreté Réduction de moitié, en 2015 , de la proportion des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté nationale.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
HIV/AIDS Arrêter et renverser la tendance à l'expansion du HIV/AIDS en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Faim Réduire de moitié, en 2015 , la proportion de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Accès à l'eau potable Réduction de moitié, en 2015 , de la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Education primaire universelle Achever l'éducation primaire universelle en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Egalité de genre Achever l'égalité dans l'accès des filles et des garçons à l'école primaire et secondaire en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Santé de la reproduction Réduire le ratio de la mortalité maternelle de ¾ en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Mortalité des moins de 5 ans Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015 .	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Environnement Renverser la tendance à la perte de ressources environnementales.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible

SOMMAIRE

I – SENEGAL : CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT	5
II - EXTREME PAUVRETE	8
III – VIH / SIDA	10
IV – ACCES A L’EAU POTABLE	12
V – SECURITE ALIMENTAIRE	13
VI - EDUCATION.....	14
VII – PARITE GENRE.....	16
VIII – MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	18
IX – SANTE DE LA REPRODUCTION	19
X – ENVIRONNEMENT.....	20

I – Sénégal : Contexte du développement

I - 1 Economie et Pauvreté

Avec une **superficie de 196.722 km²**, le Sénégal est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La réforme territoriale en cours propose la suppression des 10 régions administratives du Sénégal, le remplacement des 30 départements par 35 provinces et des 320 communautés rurales par des communes rurales.

La population du Sénégal est estimée à **9.582.542 millions d'habitants** en 2000 et croît au taux annuel de 2,7%. Le Sénégal appartient à la catégorie des **Pays les Moins Avancés (PMA)**. Avec les politiques d'ajustement successifs, l'Etat a cessé d'être le principal employeur depuis 1984. Son PIB moyen par habitant qui était de 545\$US au cours des années 1996 à 1998 tombé à 510,7\$US en 1999. Son **revenu national brut par tête** en termes constants a atteint 256.168 FCFA soit environ **356\$US en 2001**.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour l'année 2000, le Sénégal, avec un **indice de développement humain (IDH)** de 41,6%, est classé 155^{ème} sur 174 pays à partir des données de 1998, et pour l'année 2001, il occupe le **145^{ème} rang** sur 162 pays avec un IDH de **42,3%** calculé sur la base de données de 1999. Rappelons que l'IDH d'un pays est défini comme la moyenne arithmétique de trois dimensions fondamentales du développement : la longévité (exprimée par l'espérance de vie à la naissance), le niveau d'instruction (exprimé par une mesure combinant le taux d'analphabétisme des adultes et les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur) et le niveau de vie (exprimé par le PIB par habitant en dollars US à parité de pouvoir d'achat).

Le Sénégal connaît une **croissance régulière de 5%** en moyenne depuis 1995 c'est-à-dire une année après la dévaluation du FCFA. Au Sénégal, 54% de la population tirent leurs revenus de l'agriculture qui, en 2000, représente 9,5% du PIB (contre 10,6% en 1996, 10,3 en 1997, 9,2 en 1998 et 9,6 en 1999). Globalement, la contribution du secteur primaire à la formation du PIB était de 18% en 2001. Celle de l'industrie au 21% pendant la même année. Ce secteur est faiblement lié au secteur primaire. Le tertiaire marchand représente

52% du PIB et la part du tourisme dans ce secteur est de 16%.

De façon générale, le Gouvernement a maintenu un **cadre macro-économique stable** avec une maîtrise de l'inflation à 0,7% en 2000 et une politique budgétaire qui a dégagé un excédent d'environ 1,5% du PIB en 2000. La dette due aux créanciers multilatéraux s'élève à 1.439,7 milliards (mars 2001) contre 1.419,7 milliards (à la fin de l'année 2000). Le Sénégal est éligible depuis juin 2000 à l'initiative PPTE de réduction de la dette.

Le Gouvernement s'est résolument engagé à promouvoir des mesures de renforcement du rôle du secteur privé dans sa politique de croissance.

Par ailleurs, dans le cadre des volets «accroissement des revenus et créations d'emploi» et «promotion économique de la femme» des actions concrètes ont été menées : élaboration d'une stratégie nationale de promotion des micro et petites entreprises (MPE), formulation d'un concept de mécanisme d'appui pour la promotion des MPE, mise en œuvre d'un programme d'appui aux groupements féminins, etc.

Selon le **diagnostic de la pauvreté** au Sénégal réalisé par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), la croissance réalisée n'est pas encore de qualité, elle est restée irrégulière et très fragile. On a noté une variabilité de près de 1,6 pour une croissance annuelle moyenne de 2,7% sur la période 1960-93.

Cette croissance est largement tirée par des sous-secteurs généralement peu pourvoyeurs d'emplois (huileries, usines de traitement de produits halieutiques, phosphates, le ciment, le tourisme et les télécommunications), l'agriculture et l'élevage ayant une productivité faible.

L'étude note également que la situation précaire du secteur primaire, combinée à un secteur secondaire insuffisamment compétitif, n'a pas été favorable à la création d'emplois et à l'amélioration de la distribution des revenus. Par ailleurs, la faiblesse du niveau et de la diversification des exportations (environ 3 produits font près de 60% du total) inhibe substantiellement le potentiel de croissance.

Au Sénégal, le contexte de développement se caractérise aussi par un certain nombre de problèmes, notamment :

- la répartition asymétrique des revenus qui n'a pas encore évolué,
- la forte expansion du secteur informel, très convoité par les institutions de sécurité sociale et de prévoyance retraite, mais qui n'est toujours pas intégré dans l'assiette fiscale,
- les résistances dans la mise en œuvre de mesures vigoureuses en faveur de la lutte contre la corruption, du renforcement des capacités du Parlement, de l'effectivité de la politique de décentralisation, de la réforme de l'Administration, de la participation de la société civile à la gestion des affaires publiques et de la transparence dans le paiement des impôts et dans le choix des investissements publics. En résumé, ce sont les blocages à l'établissement et la promotion de la bonne gouvernance,
- l'alternance politique intervenue depuis mars 2000 et confrontée, présentement, aux attentes pressantes des populations,
- la situation politique pesante avec plus de 60 partis politiques officiellement reconnus,
- la réforme territoriale ou «provincialisation» pendante,
- le lancinant conflit de la Casamance qui perdure dans la partie sud du pays et freine les actions de développement locales et nationales.

Caractéristiques de la pauvreté

Le principal défi auquel tous les efforts sont consacrés est la lutte contre la persistance et l'expansion de la pauvreté.

Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Population	9.582.542	2000
Taux de croissance population	2,7%	2000
Espérance de vie à la naissance	52 ans	1998
PNB par tête (us\$)	509	1999
Dette extérieure/PIB (en us\$)	80,6%	1999
Population en dessous seuil pauvreté	65%	1995
Prévalence HIV/AIDS chez les adultes	1,40%	2000
Population avec accès à l'eau potable	72,7%	2000
Proportion malnutrition chez les - 5ans	18,4%	2000
Taux Brut de Scolarisation	65,5%	1998/99
Filles/Garçons école primaire	0,90	1999
Taux de mortalité des moins de -5 ans	145,7‰	2000
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	510	1992

Les chiffres ont eu une évolution négative au Sénégal. En 1991, 33% des individus étaient des

pauvres (ESP 1991) avec un seuil de pauvreté par individu de 110,8 FCFA par jour, autorisant un apport énergétique de 2.400 calories. En 1995, la **proportion des individus pauvres** est passée à **65% (ESAM 1994/95)** avec un seuil de pauvreté de 392 FCFA par jour.

L'analyse de la pauvreté à Dakar (1991-1997) publiée en octobre 2000 par la DPS révèle que «la proportion de ménages disposant d'un revenu monétaire inférieur à 1\$ par personne et par jour varie en effet de 6,6% à 12,9% à Dakar».

La pauvreté a gagné les villes et le monde rural avec des différences géographiques importantes tant dans son ampleur qu'au niveau de ses spécificités (en 1994, la zone rurale, avec 60% de la population, regroupait 80% des pauvres). Les populations à risque sont les enfants, les jeunes et les personnes âgées et en particulier les femmes.

Le relevé de quelques caractéristiques sectorielles de la pauvreté établi par la DPS est le suivant :

- **L'éducation préscolaire** destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans, à la rentrée scolaire 1998/99, a accueilli 23.525 élèves dans 320 établissements; les filles représentent 51% des effectifs scolarisés. L'essentiel de l'offre d'éducation préscolaire (72%) est concentrée dans les régions de Dakar (49%), Thiès (14%) et Ziguinchor (9%). Le taux national de pré-scolarisation est inférieur à 3%.

- Le taux brut de scolarisation dans **l'élémentaire** est de 68,3% en 1999/00 et le nombre d'élèves par enseignant est de 61. Le taux brut de scolarisation des filles est passé de 47% en 1989/90 à 63% en 1999/00. La croissance annuelle des effectifs est passée de 2,4% en 1990/91 à plus de 7% en 1999/00. Les dépenses moyennes par élève s'élevaient à 45.157 FCFA en 1997.

- Dans **l'enseignement secondaire**, le taux de scolarisation est passé de 8,9% en 1997/98 à 9% en 1998/99 avant de baisser à 8% en 1999/00. Il a connu une progression de l'effectif des filles qui est passé de 33% en 1990/91 à 40 % en 1998/99.

- **L'enseignement supérieur** a connu un accroissement de ses effectifs avec un rythme moyen de progression de 4,3% par an sur la période 1990-1998. Quant aux dépenses moyennes par étudiants, elles étaient estimées à 966.051 en 1997.

- **Le niveau global d'analphabétisme** est passé de 68,9% en 1988 (RGPH 1988) à 59% en 2000

(MICS 2000). Des disparités importantes sont notées entre hommes (43,9%) et femmes (71,5%).

- **La couverture vaccinale** : seuls 42% des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et 31% avant leur premier anniversaire. Les infrastructures de santé de base sont constituées par les postes de santé (niveau village, communautés rurales), les centres de santé (niveau commune), les hôpitaux de région (niveau région) et le CHU (niveau national). Le faible accès aux services de santé maternelle et infantile ne favorise pas les consultations prénatales qui permettent le dépistage des grossesses à risque et les maladies prénatales, l'assistance à l'accouchement, les soins postnatals, les consultations de nourrissons, les consultations nutritionnelles et les vaccins.

- **L'accès à l'eau potable**, l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour (recommandations de l'OMS) visé par le Sénégal en l'an 2000 est loin d'être atteint. Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour. En milieu rural, les besoins en eau potable estimés à 414.272 m³, sont couverts à hauteur de 54% avec de fortes disparités d'une région à une autre.

- Les taux de **connexion au réseau de l'Office National de l'Assainissement au Sénégal (ONAS)** sont encore faibles. Le système d'assainissement urbain est encore peu performant, seuls 13% des ménages sont raccordés à l'égout tandis que 46% ont recours aux fosses et 38% ne disposent d'aucun système d'évacuation des eaux usées. Dans le monde rural, la connexion au réseau de l'ONAS est inexistante et les problèmes d'assainissement se posent avec acuité.

I – 2 Efforts du Gouvernement

Après 40 années de règne du parti socialiste, le Sénégal connaît depuis 18 mois une alternance portant les libéraux au pouvoir.

Ce nouveau pouvoir se propose de responsabiliser davantage le secteur privé pour une meilleure gouvernance.

Le changement de régime intervenu le 19 mars 2000 a créé des attentes considérables pour la satisfaction desquelles, les autorités se sont engagées dans la mise en place de projets et de programmes de restructuration d'envergure nationale. Il s'agit, en particulier, des **Grands projets du Président de la République** et de la mise en place de nouvelles politiques et de

nouveaux programmes notamment la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine des politiques d'envergure mises en œuvre, il faut noter que l'actualisation de l'enquête budget-consommation (ESAM 2001/02) et les enquêtes de perception de la pauvreté financées par le PNUD en 2001 vont permettre au Gouvernement de renforcer ses statistiques en matière de pauvreté. Les autorités vont pouvoir améliorer ainsi le Cadre de Stratégie globale de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en impliquant tous les acteurs.

I – 3 Programme de lutte contre la pauvreté

Depuis décembre 1997, le Gouvernement du Sénégal a adopté un **programme de lutte contre la pauvreté (PLCP)** pour accroître les revenus et créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir économiquement la femme et renforcer les capacités des collectivités de base, etc.

De plus, le Gouvernement vient de procéder au lancement du processus d'élaboration du **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** pour une meilleure coordination des politiques visant la réduction de la pauvreté. Ce document sera finalisé pour le 31 décembre 2001.

Partenariat pour lutter contre la pauvreté

Avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans le développement d'initiatives pour la réduction de l'ampleur de la pauvreté.

Ainsi, il a impliqué tous les acteurs, collectivités locales, société civile, ONG et les départements ministériels concernés et obtenu le soutien des partenaires au développement.

II - Extrême pauvreté

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Indicateur : Proportion de la population en dessous du seuil national de pauvreté (dollar/jour et calories).

II – 1 Extrême pauvreté : Situation et tendances

En 1994/95, la première enquête budget-consommation (ESAM I) a permis d'évaluer la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2.400 calories par personne et par jour) à 65,3% ; le pourcentage des ménages pauvres étant de l'ordre de 58%. Plus récemment, en 1996, la pauvreté (seuil de 1 \$ par personne et par jour), évaluée à partir de l'enquête sur les dépenses des ménages de Dakar, s'élevait à 50,7%, soit un habitant sur deux dans cette zone où la pauvreté est la plus faible au Sénégal.

A l'absence de données collectées sur l'ensemble du territoire, après 1994/95, la détermination de l'extrême pauvreté (au seuil de 1\$) combinant des indicateurs de profondeur et de sévérité de la pauvreté, a eu pour cadre Dakar (DPS, octobre 2000).

Par ailleurs, il existe des différences entre les régions notamment Kolda, Fatick, Tambacounda, Ziguinchor et Kaolack. Ces localités concentrent les situations de précarité les plus importantes : déficit de 39,5%, 31,6%, 31,3%, 23,3% et 20,5% par rapport au seuil de pauvreté respectivement. Les ménages de ces régions observent une précarité supérieure à la moyenne nationale qui est de 21,7% du seuil de pauvreté. En revanche, une situation intermédiaire se dégage pour Diourbel, St Louis et Louga avec respectivement 24%, 22% et 15%.

Au Sénégal, la pauvreté est très inégalement répartie selon le milieu de résidence. En 1994, la zone rurale (où vivent près de 60% de la population) regroupe 80% des pauvres tandis que Dakar et les autres villes contribuent, respectivement, pour 7,5% et 12,4% à la pauvreté. D'ailleurs, l'indice numérique est cette année de 85,6% en milieu rural contre 33,4% en milieu urbain. Cette caractéristique rurale de la pauvreté est aussi confirmée par les indicateurs de profondeur et de sévérité qui y sont respectivement de 32,5% (contre 6,9% en milieu urbain) et de 16,5% (contre 2,4% dans le milieu urbain).

Toutefois, l'estimation de l'incidence de la pauvreté n'est pas aisée du fait que les données

présentement disponibles ne rendent pas compte de la situation courante ; les données les plus récentes datent de 1991 (ESP) et de 1994/95 (ESAM). Cependant, à l'heure actuelle plusieurs enquêtes sont en cours d'élaboration et leurs résultats seront disponibles à la fin de 2001.

Compte tenu de la situation soulevée par ces indicateurs socio-économiques, le Sénégal devra réaliser, au cours des prochaines années, une croissance à 2 chiffres s'il veut atteindre cet objectif. En effet, au rythme actuel, il faudra 40 ans pour doubler le revenu par tête (509 \$US).

II – 2 Contraintes de l'objectif

La promotion du secteur privé, en particulier les secteurs agricole et hydraulique, peut jouer un rôle déterminant dans la stratégie de réduction de moitié de l'extrême pauvreté en 2015. Dans cette perspective, le taux d'investissement qui est passé, entre 1990 et 2000, de 13,8% à 20,6% devra atteindre 30% du PIB en 2015.

D'autres contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectifs sont :

- le faible accès au crédit dans le monde rural,
- le faible développement des produits agricoles (conservation et transformation),
- le manque de diversification des exportations de produits agricoles de base,
- le faible développement des infrastructures rurales (routes, pistes de production, eau, électricité, téléphone),
- les faiblesses de l'adaptation de la fiscalité à l'environnement économique des entreprises.

II – 3 Politiques et Programmes

L'initiative du Gouvernement de se doter d'un DSRP comme outil de mobilisation des ressources et de coordination des activités visant l'objectif de réduction de la pauvreté fait suite au Programme intérimaire de lutte contre la pauvreté

adopté en décembre 1997. Ce CSLP s'appuiera sur un observatoire pour le suivi et l'harmonisation des statistiques. La mise en place de cet observatoire de la pauvreté contribuera, assurément, à l'amélioration de l'appareil statistique composé d'un producteur institutionnel, la DPS, des services statistiques des ministères techniques et de ceux des partenaires au développement et de la société civile (ONG, secteur privé, etc).

Auparavant, plusieurs programmes, fonds et agences contribuent déjà à la réalisation de cet objectif notamment le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR), le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELP), le Projet de Nutrition Communautaire (PNC), le Fonds d'Investissements Sociaux (FIS), l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), le Fonds de Développement Local (FLD), le Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Forestier (PAEF) à Kolda, le Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Paysan (PAEP) de la région des Niayes, le Programme de Promotion des Exportations (PROMEX), le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS), le Programme Décennal d'Education et de Formation (PDEF), le Projet d'Appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit Au Sénégal (PAMECAS).

II – 4 Domaine de coopération

Les domaines prioritaires de coopération dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sont :

- la mobilisation des ressources pour le financement des infrastructures conformément aux objectifs du plan OMEGA initié par le Président de la République,
- l'opérationnalisation des initiatives de réduction de la pauvreté, à travers le DSRP,
- l'approfondissement et la consolidation d'une bonne gouvernance,
- l'amélioration du taux brut de scolarisation,
- la promotion de l'accès aux soins de santé de base,
- l'accès à l'eau potable dans le monde rural,
- l'électrification rurale,
- le développement de l'agriculture par la mise en place d'aménagements hydro-agricoles,

- l'amélioration de l'accès au crédit surtout dans le monde rural,
- l'accès au marché sous-régional et mondial par la promotion des exportations,
- l'atténuation de la discrimination entre genres.

II – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort Moyen Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort Moyen Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort Moyen Faible

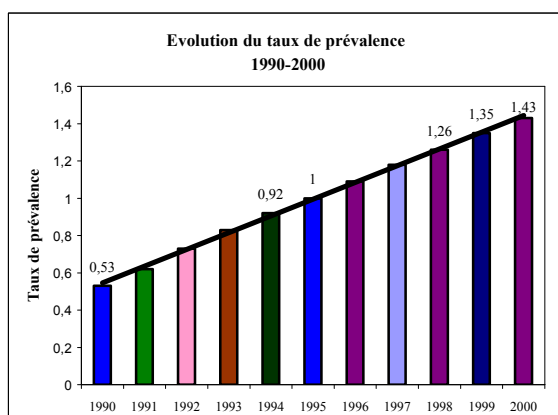
III – VIH / SIDA

Objectif : Arrêter et renverser la tendance à la propagation du VIH/SIDA en 2015.

Indicateur : Taux de prévalence au niveau des adultes (15-49 ans).

III – 1 Situation et tendances du VIH / SIDA

Le Sénégal est une référence mondiale dans la lutte contre le VIH/SIDA même si le taux de prévalence du VIH est passé de 0,53% en 1990 à 1,43% en 2000. Cette faible augmentation du taux de prévalence sur dix années est illustrée par le graphique ci-après :



Les estimations à la fin de l'année 2000 indiquent que 80.000 personnes sont infectées par le VIH/SIDA au Sénégal, dont 77.000 adultes (âge compris entre 15 et 49 ans).

Le sexe ratio était de 1,3 ce qui fait 9 hommes infectés pour 7 femmes infectées. Cependant, les estimations récentes montrent que ce sexe ratio est à 1 en 2000. La prévalence observée chez les femmes âgées de 15 à 25 ans est de 0,84%, elle est deux fois moins élevée que celle des femmes dont l'âge est supérieur ou égal à 25 ans qui est de 1,70%.

Au regard de la faible incidence chez les jeunes femmes, estimée à 1% entre 1989 et 1998, le Sénégal pourra, en 2015, renverser et arrêter la propagation du VIH/SIDA.

Des programmes ont identifié des sites sentinelles et des groupes qui sont catégorisés en fonction du risque ainsi que d'indices cibles :

- le groupe à faible vulnérabilité : les femmes enceintes

- le groupe à forte vulnérabilité : les prostituées et les Hommes-IST (infections sexuellement transmissibles),
- le groupe indicateurs : les malades hospitalisés des services de médecine et de maladies infectieuses et les tuberculeux.

Les deux tableaux ci-dessous présentent les disparités géographiques de la prévalence chez les femmes enceintes et chez les prostituées.

Prévalence femmes enceintes, sites sentinelles en 1998

		Profil			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
Sites Sentinelles	Kaolak	0,72	0,92	0,00	1,64
	Saint-Louis	0,21	0,00	0,00	0,21
	Ziguin	0,62	1,25	0,00	1,87
	Thiès	0,53	0,00	0,00	0,53
	Louga	0,52	0,39	0,00	0,90
	Fatick	0,37	0,00	0,00	0,37
Total		0,54	0,60	0,00	1,14

Prévalence prostituée, sites sentinelles en 1998

		Profil			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
Sites Sentinelles	Dakar	5,13	2,63	0,92	8,68
	Kaolak	15,71	11,43	1,43	28,57
	Ziguin	16,44	12,33	5,48	34,25
	Thiès	12,38	5,71	0,95	19,05
	Mbour	4,86	3,78	2,16	10,81
Total		7,58	4,66	1,66	13,90

III – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes posées par l'arrêt et le renversement de la propagation du VIH/SIDA sont :

- l'évolution à la baisse du sexe ratio qui est passé de 1,3 à 1 en 2000,
- la prolifération des cas d'infection des enfants de moins de 15 ans. Les estimations à la fin de l'année 2000 font état de 3.000 enfants infectés par le VIH : Dakar (600), Kaolack (400), Thiès (300), Fatick (300), Saint-Louis (300), Louga

(300), Diourbel (200), Kolda (200), Ziguinchor (200) et Tamba (200),

- la faiblesse de la politique de dépistage volontaire et anonyme du VIH/SIDA au niveau national.

III – 3 Politiques et Programmes

Les facteurs explicatifs de la faiblesse et de la stabilité du taux de prévalence au Sénégal sont une réponse publique élargie et précoce à l'épidémie, un dialogue politique intense, un suivi et une évaluation continus des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Ainsi, le Programme National de Lutte contre le SIDA bénéficie de l'appui des autorités qui en font une priorité d'une part, et du soutien des partenaires au développement convaincus de la véracité et de la pertinence des résultats diffusés dans le monde entier de l'autre.

Par ailleurs, le Programme National de Surveillance Sentinelle de l'Infection du VIH/SIDA du Sénégal est fort d'une expérience de onze années (1989-2000).

Aussi, le Sénégal fait parti des premiers pays à mettre en œuvre la surveillance de «seconde génération» combinant la surveillance épidémiologique et comportementale.

De plus, plusieurs campagnes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) relatives au VIH ont été menées au Sénégal dont une semaine annuelle pour les jeunes pendant les vacances et une semaine pour les femmes à l'occasion de l'année internationale de la femme. Notons également que le Sénégal mène des campagnes multi-sectorielles d'IEC et publie régulièrement un Bulletin Epidémiologique du VIH.

Toutefois, des efforts sont nécessaires pour rompre le silence afin de vaincre les pesanteurs sociales qui ne facilitent pas la communication entre les personnes infectées et leur famille. Par exemple, des malades continuent à taire leur infection à leurs parents.

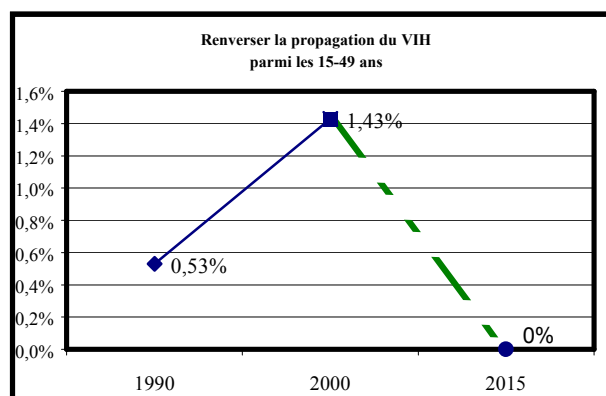
III – 4 Domaines de coopération prioritaires

Pour atteindre cet objectif, le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires au développement dans les domaines ci-dessous :

- la recherche ainsi que la promotion des essais vaccinaux, par le renforcement des ressources humaines et financières,
- le dépistage du VIH/SIDA au niveau national,
- la disponibilité des moyens de protection,
- l'accès aux médicaments anti-rétroviraux,
- la sensibilisation des personnes sur la prévention,
- le soutien et l'aide aux groupes vulnérables,
- l'assistance aux personnes infectées et la mise en place d'une législation pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA,
- la mise en place de réseaux d'échanges d'expériences,
- l'assistance psychologique des malades,
- l'intensification des réponses nationale, locale et communautaire par la mobilisation sociale à travers les différents ministères techniques et partenaires sociaux.

III – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



IV – Accès à l’eau potable

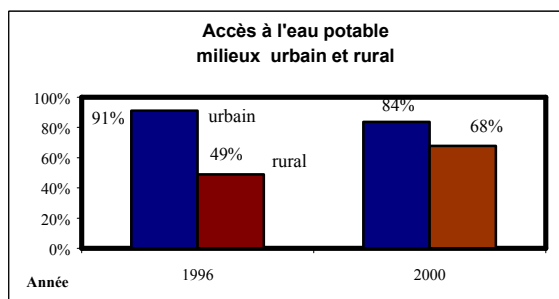
Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant sans accès à l’eau potable.

Indicateur : Augmentation de proportion des personnes utilisant de l’eau potable.

IV – 1 Situation et tendance

En 2000, 72,7% (MICS) de la population sénégalaise avaient accès à l’eau potable. Ce taux d’accès national concentre les différentes sources d’eau et concilie les disparités entre les régions et les milieux urbain et rural.

Le graphique ci-dessous présente l’évolution des taux d’accès à l’eau potable des populations selon les milieux de résidence urbain et rural.



Il apparaît que cet indicateur a connu une nette amélioration dans le monde rural pendant qu’en milieu urbain il a fortement décliné entre 1996 et 2000.

De plus, les autorités se sont engagées pour un accès à l’eau potable de 35 litres/jour/habitant à l’an 2010 grâce au programme de forages équipés pour les villages de plus de 1.000 habitants.

Egalement, des disparités régionales importantes sont constatées dans l’accès à l’eau potable. Si par exemple des régions comme Dakar et Diourbel présentent des taux assez significatifs en 2000 (93 et 78% respectivement), d’autres comme Kolda et Ziguinchor (27 et 38% respectivement) ont de performances médiocres.

IV – 2 Contraintes de l’accès à l’eau potable

Parmi les problèmes posés par l’accès à l’eau potable on peut relever :

- les difficultés pour les autorités à satisfaire la demande en eau potable, liées à la privatisation d’une partie de la société nationale de distribution de l’eau,
- les difficultés financières des collectivités locales à prendre en charge des coûts d’accès à l’eau potable,

- la faiblesse des capacités des collectivités locales pour l’entretien des infrastructures.

IV – 3 Politiques et programmes

Le Gouvernement conduit un Programme Sectoriel Eau (PSE) visant l’augmentation de la proportion des personnes utilisant de l’eau potable. Ce programme encourage, en milieu urbain, la participation du secteur privé et, dans le monde rural, celle des collectivités locales.

Egalement, l’Etat s’est engagé dans un programme hydraulique d’envergure nationale.

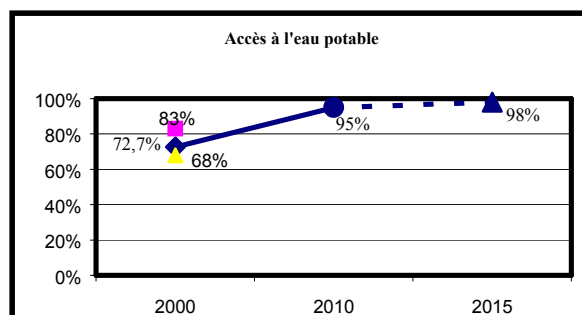
IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Au regard des disparités dans l’accès à l’eau potable, le Sénégal a besoin de l’appui de ses partenaires dans les domaines ci-après :

- l’installation d’infrastructures aux niveaux central et local,
- le renforcement des capacités de planification et d’entretien des infrastructures en particulier dans le monde rural,
- la gestion rationnelle de la ressource.

IV – 5 Evaluation de l’environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l’enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d’analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d’intégration des analyses statistiques dans l’élaboration de politiques et de mécanismes d’allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d’évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



V – Sécurité alimentaire

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes «souffrant de la sous-alimentation».

Indicateur : Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.

V – 1 Situation et tendance

La proportion des enfants de moins de 5 ans vivants avec une insuffisance pondérale est passée de 22,3% en 1996 pour atteindre 18,4% en 2000. Cela malgré la réduction de dépenses publiques en matière d'alimentation et de nutrition qui sont passées de 226,5 à 177,1 milliards FCFA.

Cette évolution montre que le Sénégal peut réduire de moitié, en 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim, toutes proportions gardées.

V – 2 Contraintes de l'objectif

Au Sénégal, plusieurs facteurs expliquent la malnutrition des enfants de moins de 5 ans notamment :

- le faible pouvoir d'achat des ménages qui ne leur permet pas d'avoir une alimentation appropriée,
- la malnutrition des mères.

V – 3 Politiques et programmes

Au Sénégal, l'alimentation et la nutrition font partie des soins de santé primaire placés sous la responsabilité du Ministère de la Santé.

Les politiques et programmes pour réduire la malnutrition et les problèmes alimentaires sont soutenus par les partenaires au développement. Ainsi, le Projet de Nutrition Communautaire (PNC) bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale, du Programme Alimentaire Mondial (PAM), et de l'Allemagne. Le Projet de Survie de l'Enfant bénéficie de l'appui de l'USAID, de l'UNICEF et d'autres ONG comme Plan International, World Vision, CCF et Africare.

Depuis 1998, un Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) a été mis en œuvre au niveau de 35 des 52 districts sanitaires. Pour renforcer les actions entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans, un programme de renforcement de la nutrition (PRN), d'une durée de 10 ans (qui prendra le relais du PNC) sera mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale.

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) initié par la FAO vise l'augmentation de la productivité et de la production alimentaire ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat par la diversification des activités génératrices de revenus au niveau des populations rurales et urbaines les plus pauvres. Il s'agit d'une stratégie opérationnelle de développement agricole et d'un plan d'action à court, moyen et long terme visant à créer les conditions d'une croissance et d'un développement durable du secteur agricole et alimentaire sur une base équitable tout en conservant les ressources naturelles.

V – 4 Domaines prioritaires de coopération

Le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires au développement pour réduire le niveau de malnutrition des enfants de moins de 5 ans. Les domaines prioritaires de concentration de cet appui sont :

- la promotion de la sécurité alimentaire par l'amélioration de la production et de la productivité agricole,
- la diversification des sources de revenu du monde rural pour améliorer le pouvoir d'achat,
- la promotion des IEC relatives à la nutrition des enfants de moins de 5 ans,
- le renforcement des capacités communautaires à promouvoir une alimentation adaptée à la croissance des enfants de moins de 5 ans.

V – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VI - Education

Objectif : Réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015.

Indicateur : Taux brut de scolarisation à l'école primaire.

VI – 1 Situation et tendance

Au Sénégal, au titre des éléments de bilan enregistrés dans la poursuite de cet objectif, on note globalement la régression du taux d'analphabétisme de 73,1 % (RGPH 1988) à 59% (MICS 2000).

En outre, le taux d'analphabétisme pour les 15 ans et plus est de 62,7% en l'an 2000 et le taux pour les 9 ans et plus est de 51,4% en 1998 (cf. PDEF).

Par contre, au niveau de l'éducation préscolaire, d'importants progrès ont été enregistrés : l'augmentation des effectifs de 17.042 (90/91) à 23.625 (98/99), l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons qui est passé de 0,72 en 1990/91 à 0,79 en 1998/99 puis à 0,90 en 2000/01, la construction de salles de classes, le recrutement d'enseignants, l'implication des partenaires sociaux dans la gestion de l'éducation, etc.

De plus, le taux brut de scolarisation (TBS) a progressé régulièrement passant de 56,8% en 1990/91 à 65,5% en 1998/99.

Années	TBS	Garçons	Filles
90/91	56,81%	66,24%	47,62%
91/92	55,84%	64,69%	47,08%
92/93	54,27%	62,70%	45,92%
93/94	54,59%	63,03%	46,23%
94/95	54,61%	62,69%	46,61%
95/96	57,03%	64,31%	49,83%
96/97	59,70%	66,70%	52,90%
97/98	61,70%	68,00%	55,50%
98/99	65,50%	73,10%	58,10%
99/00	68,3%	73,10%	63%
00/01	69,4%	73,9%	64,8%

VI – 2 Contraintes de l'objectif

Les principales contraintes à l'accès universel à l'éducation primaire en 2015 sont :

- le manque de ressources financières,

- le manque de coordination des interventions des partenaires au développement,
- la faible disponibilité des statistiques scolaires rendant difficile toute activité de planification,
- l'instabilité institutionnelle suite aux remaniements ministériels : la dissolution-fusion et/ou la création de nouvelles directions,
- le manque d'établissements à cycle complet dans les zones périphériques.

VI – 3 Politiques et programmes

Dès 1991, il a été créé un ministère délégué chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales qui deviendra, en 1995, un ministère délégué chargé de l'éducation de base et des langues nationales. Il a également adopté la loi d'orientation nationale n° 91-22 du 16 février 1991 en faveur de l'éducation de base.

Le Sénégal a mené plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation avant la mise en place de projets éducatifs afin d'obtenir l'implication des populations. Il conduit un programme décennal d'envergure nationale pour le développement et la modernisation du secteur de l'éducation.

Par ailleurs, le Sénégal bénéficie de l'appui des partenaires au développement en matière de population et de vie familiale (FNUAP), éducation à l'environnement (CILS), éducation pour la santé (UNICEF), éducation pour la paix (Croix Rouge), développement de modèles alternatifs (ACDI, UNICEF), «L'Education Pour Tous» (EPT) (UNESCO), l'amélioration de la scolarisation des filles et de l'environnement scolaire (UNICEF) etc.

Il faut souligner que le programme EPT couvrant la période 1990-1999 et fruit d'un consensus entre tous les acteurs, relève de l'autorité du Ministre de l'Education Nationale.

Pour améliorer l'accès, les autorités ont mis en place un ministère chargé de la petite enfance afin de développer des structures

alternatives «la case des tous petits» pour avoir un taux de pré-scolarisation de 30% en 2008.

Dans cette perspective, pour absorber 278.000 nouveaux enfants il sera nécessaire de construire et équiper 308 centres et garderies préscolaires par an tout en renforçant les compétences des éducateurs préscolaires.

En 1998, l'Etat a mis en œuvre le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui fixe les nouvelles orientations du gouvernement en matière d'éducation pour les dix prochaines années.

Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par le gouvernement en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation pour impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif.

Entre autres objectifs identifiés, l'Etat entend : (i) généraliser l'enseignement primaire en l'an 2010 (ii) réallouer 49% du budget de l'Education Nationale à l'enseignement élémentaire (iii) améliorer le taux d'accès ainsi que le maintien des filles dans tous les niveaux d'enseignement.

En particulier, les principales réformes dans l'enseignement primaire universel sont : (i) la mise en place d'un enseignement fondamental de 10 ans pour une scolarisation universelle à l'horizon 2010 couvrant l'ensemble des objectifs EPT (ii) la réforme des programmes d'enseignement en vue d'accroître leur pertinence et fiabilité en prenant en charge les valeurs de la société sénégalaise et la résolution des problèmes de développement (iii) l'élargissement de l'accès, notamment par la promotion de la scolarisation des filles et des catégories défavorisées.

Ces réformes reposent sur les principes directeurs ci-après : (i) libéralisation de l'offre éducative (ii) participation et partenariat efficaces et bien coordonnés (iii) décentralisation pour une meilleure prise en charge des besoins à la base (iv) éducation de qualité pour tous (v) gestion transparente et efficace (responsabilité publique à tous les niveaux)

Enfin, le Gouvernement se propose de mettre en place des cantines scolaires, des blocs sanitaires et des points d'eau dans les écoles.

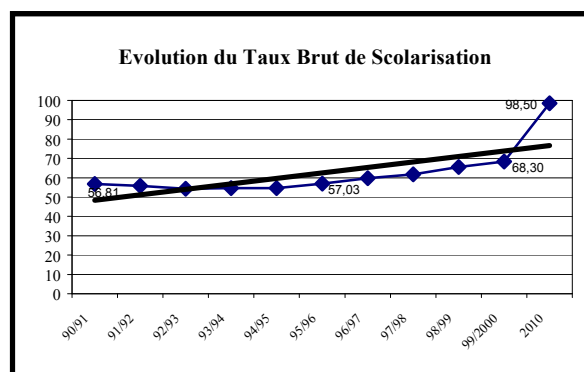
VI – 4 Domaines prioritaires de coopération

Pour réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015, le Sénégal a besoin d'appui dans les domaines ci-après :

- le renforcement des capacités institutionnelles de gestion, de coordination et de pilotage,
- la construction et réhabilitation de salles de classes,
- le soutien aux écoles publiques (communautaires) et privées,
- l'élaboration d'un curriculum pour améliorer la qualité de l'apprentissage,
- le renforcement de la scolarisation des enfants notamment celle des filles,
- la modernisation du système éducatif par l'équipement des écoles en informatique,
- l'appui pédagogique aux classes à double flux, multigrades (manuels scolaires),
- l'éducation non formelle.

VI – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



VII – Parité genre

Objectif : Eliminer les disparités au niveau genre dans l'éducation primaire et secondaire.

Indicateur : Indice de parité dans le primaire et dans le secondaire.

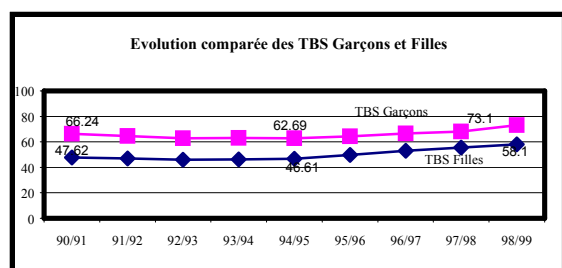
VII – 1 Situation et tendance.

Avec un indice de parité de 0,90 à l'admission (2000/01), le Sénégal peut réaliser, en 2005, la parité au niveau de l'éducation primaire.

	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
MF	45.2	48.2	47.3	48.9	59.8	61.3	57.0	66.9
M	52.5	54.1	55.2	58.1	66.5	67.2	62.4	70.3
F	38.4	40.8	40.0	40.3	53.6	55.8	52.1	63.4
F/M	0.73	0.75	0.72	0.69	0.81	0.83	0.83	0.90

Cet indice a régulièrement progressé en passant de 0,69 en 1991/92 à 0,9 en 1998/99. Par ailleurs, l'évolution comparée des taux bruts de scolarisation par sexe (période 90/91 à 1998/99) montre que l'écart se résorbe de plus en plus.

Toutefois, cette progression cache des disparités entre les régions mais aussi entre les zones de résidence (urbaine ou rurale) : CI en 97/98, Sénégal (0,83), Dakar (0,89), Kaolack (0,70), Louga (0,76), etc.



Les statistiques scolaires révèlent que ces disparités existent aussi entre différents niveaux d'éducation. En effet, dans le primaire, même si le taux global d'abandon se situe à moins de 6%, les filles quittent beaucoup plus précocement l'école que les garçons (au CM1 par exemple, ce taux atteint 7,7%). L'indice de parité de l'année scolaire 2000/2001 est de 6,6 dans l'enseignement moyen et de 0,5 dans le secondaire. Pour tous les niveaux confondus, le taux de redoublement des filles est supérieur à celui des garçons.

VII – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes auxquelles le Sénégal est confronté dans le cadre de la réalisation de cet objectif sont essentiellement :

- les résistances socio-économiques et culturelles : pauvreté, coûts prohibitifs de l'éducation et coût d'opportunité pour les parents ; travaux domestiques ; harcèlement sexuel et tabous divers ; croyances religieuses ; grossesses précoces, etc. ;
- les obstacles scolaires et infrastructurels : insuffisance de l'offre (absence latrines) ; types d'écoles (la mixité) ; poids des préjugés sexistes au niveau des programmes ; fréquence des redoublements, abandons et échecs scolaires des filles ;
- les facteurs politiques : volonté insuffisante pour la promotion égalitaire filles/garçons ; absence de politique incitative en faveur des filles ; faible connaissance des causes et facteurs d'échec chez les filles ; insuffisance de la mobilisation autour de l'approche genre comme stratégie essentielle de la promotion de la scolarisation des filles.

VII – 3 Politiques et programmes

En plus des efforts des autorités dans le cadre de l'«Education Pour Tous», le Sénégal conduit un Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF). Au niveau national, les effectifs de l'élémentaire ont connu une croissance annuelle moyenne de 4,8% (filles 5,7% contre 4,2% garçons). Le rythme de croissance des effectifs féminins a été plus soutenu que celui des garçons (5,7% contre 4,2%).

Plusieurs programmes et projets sont conduits par le gouvernement pour éliminer les disparités de type genre notamment le programme de Scolarisation des Filles (SCOFI), le Projet d'Alphabétisation Priorité Femme (PAPF), le Projet d'éducation des Filles en Mathématiques (FEMSA) et le Projet d'Education à la Vie Familiale (EVF).

VII – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération pour l'élimination des disparités de type genre dans l'éducation sont :

- l'information et la sensibilisation des acteurs aux problèmes liés au genre (stratégies d'élimination des contraintes et construction d'un véritable plaidoyer),
- la sensibilisation et le soutien des parents d'élèves,
- l'impulsion de l'accès et le renforcement du maintien des filles à l'école,
- l'identification des spécificités régionales et locales ainsi que l'analyse et la proposition de solutions appropriées,
- le recrutement des femmes enseignantes à servir en zones rurales,
- la création d'une évaluation valorisant la réussite des filles-élèves et femmes-enseignantes,
- la communication permanente et la mobilisation effective des partenaires autour de l'approche genre.

VII – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VIII – Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Réduire, de 2/3, en 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Indicateur : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

VIII – 1 Situation et tendance

Les données récentes relatives à la situation des enfants montrent que le Sénégal peut, en 2015, réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

L'évolution de la mortalité des enfants entre 1992 et 2000 est consignée dans le tableau ci-après :

Enquêtes	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
ESIS 1999/2000	70,1	80,9	145,3
EDS III 1997	69,4	75,1	139,3
EOI 1996	60,0	98,0	154
EDS II 1992	76,0	87,4	156,7
Variation (en % entre 1992 et 2000)	-8	-7	-7

Source : MICS II- 2000

VIII – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes de la réduction en 2015, de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont :

- les difficultés d'accès à l'eau potable et aux services de santé,
- la persistance des maladies diarrhéiques, respiratoires et celles ciblées par le Programme Élargi de Vaccination (PEV) en particulier la rougeole,
- le faible niveau des équipements sanitaires en particulier dans les zones rurales,
- le déficit de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la santé de la mère et de l'enfant.

VIII – 3 Politiques et programmes

Le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) mise en oeuvre par le Gouvernement, montre son engagement à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. De plus, il a impliqué les comités de santé, les collectivités locales et les partenaires au développement dans l'amélioration de la qualité des services de santé.

Par ailleurs, la mise en œuvre graduelle de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME) au niveau des structures de santé et communautaire contribuera à l'horizon 2015 à la réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Il s'y ajoute que, les autorités ont introduit l'éducation sanitaire dans l'enseignement pour sensibiliser davantage les populations sur les infections, en particulier celle du VIH.

Par ailleurs, les principales maladies transmissibles pourraient être contrôlées à l'horizon 2015 grâce à la relance du programme élargi de vaccination qui sera mis en œuvre dès le 2^{ème} semestre 2001. Dans cette perspective, un engagement politique soutenu et l'appui des partenaires au développement est nécessaire.

VIII – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- le renforcement des capacités de coordination et de pilotage de toutes les actions relatives à la santé des enfants,
- la mobilisation de ressources par des remises de dettes et par des restrictions budgétaires au profit de la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans en particuliers ceux vivant en zone rurale.

VIII – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

IX – Santé de la reproduction

Objectif : Réduire de $\frac{3}{4}$ le taux de mortalité maternelle en 2015.

Indicateur : Accès universel, en 2015, aux services de santé de la reproduction.

IX – 1 Situation et tendance

Pour réaliser cet objectif, l'amélioration du système national de collecte d'informations relatives à la mortalité maternelle est un facteur déterminant. La absence de collecte de données depuis 1992 et leur mise à jour régulière ne facilite ni l'évaluation, ni la prévision, ni la rupture de tendances.

En effet, il est difficile d'obtenir une série chronologique sur l'évolution du taux de mortalité maternelle. La seule information disponible est celle de l'EDS II en 1992 qui l'estime à 510 pour 100.000 naissances vivantes avec des disparités régionales notables (ce taux est de 1.000 pour 100.000 naissances vivantes à Kolda).

IX – 2 Contraintes de l'objectif

Les principales contraintes à la réduction de $\frac{3}{4}$ du taux de mortalité maternelle sont :

- l'absence d'une collecte d'informations régulièrement mise à jour,
- la faiblesse des capacités de management des actions visant la réduction de la mortalité maternelle,
- la faiblesse de la disponibilité, de l'utilisation et de la qualité des SOU ;
- les difficultés d'accès aux services de santé de la reproduction,
- les faiblesses de l'implication de la société civile et du secteur privé dans la santé de la reproduction,
- le manque de prise en charge sociale des grossesses non désirées,
- et les faiblesses de l'assistance spéciale des personnes vivant avec certaines maladies (malaria, VIH, tuberculose, etc.).

IX – 3 Politiques et programmes

De nombreuses réformes sont en cours dans le secteur en vue d'améliorer la santé de la reproduction. Avec le projet « Faire de la maternité sans risque une réalité » le Sénégal se dote ainsi d'un instrument de lutte contre la mortalité maternelle grâce à l'existence d'indicateurs de

processus évaluant la disponibilité, l'utilisation, et la qualité de soins obstétricaux d'urgence SOU. En effet, ces derniers offrent l'avantage de mieux coordonner et planifier les interventions axées sur les SOU.

IX – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- le renforcement des capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques,
- la prise en compte de la variable genre dans les statistiques sanitaires,
- la planification familiale,
- la coordination des activités de lutte contre la mortalité maternelle en mettant l'accent sur les SOU,
- la réduction des disparités régionales,
- l'allocation des ressources humaines et financières,
- le renforcement des capacités économiques des femmes rurales en particulier pour une meilleure auto-prise en charge.

IX – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

X – Environnement

Objectif : Renverser la tendance à la perte de ressources naturelles, en 2015.

Indicateur : Taux de réalisation d'une stratégie nationale (à élaborer) pour un développement durable.

X – 1 Situation et tendance

Depuis 1968, le Sénégal initie des politiques environnementales pour un développement durable. Dans cette perspective, neuf structures en charge de ces politiques et programmes se sont succédées :

- la Commission Consultative de la Protection de la Nature et de la Conservation des Ressources Naturelles (mai 1968),
- la Commission Nationale de l'Environnement, (avril 1971),
- le Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Environnement (avril 1973),
- le Ministère du Développement Industriel et de l'Environnement (juin 1975),
- le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (mai 1979),
- le Ministère de la Protection de la Nature (avril 1983),
- le Ministère du Tourisme et de la Protection de la Nature (1990),
- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (juin 1993),
- le Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique (mai 2001).

Presque tous les plans nationaux ont privilégié les problèmes de l'environnement. Par exemple, le deuxième plan (1964-1969) consacre l'aménagement du territoire, le sixième plan (1981-1985) prend en compte la lutte contre l'avancée du désert et enfin l'étude prospective "Sénégal 2015" de juillet 1989 insiste sur les effets négatifs du déboisement et des ponctions exercées sur les ressources halieutiques et hydriques.

Avec la mise en place du Centre de Suivi Ecologique (CSE) et du Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CONSERE), le Sénégal s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).

Malgré cette réponse soutenue apportée aux problèmes d'environnement, la tendance à la perte de ressources naturelles est loin d'être renversée.

X – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectif sont :

- l'absence d'un entrepôt de données de l'environnement,
- l'insuffisance d'enquêtes environnementales régulièrement mises à jour,
- les faiblesses de l'organisation des statistiques pour l'évaluation de l'impact des phénomènes d'environnement,
- le manque de mobilisation sociale dans l'élimination des pertes de ressources.

X – 3 Politiques et programmes

Avec la déclaration de Stockholm du 16 juin 1972 et la Conférence de RIO sur la biosphère tenue au mois de juin 1992, la relation entre environnement et pauvreté paraît plus évidente tant aux populations qu'aux décideurs.

En effet, les autorités sont conscientes du fait que les populations victimes et, en partie acteurs de la dégradation de l'environnement, n'ont aucune raison de changer leur comportement ou les pressions qu'elles exercent sur les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins, si les politiques économiques ne réduisent pas la pauvreté.

Pour renverser, en 2015, la tendance à la perte de ressources, le Sénégal a produit, dans le cadre de l'élaboration du PNAE, plusieurs études et enquêtes notamment «l'estimation du coût financier des problèmes d'environnement», «le consentement à payer pour une meilleure qualité de vie», et «l'esquisse d'un modèle d'évaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles».

Enfin, le Sénégal a établi un recensement exhaustif des établissements classés et le relèvement de la taxe d'environnement qui était de 30.000 FCFA (loi 83-05 et arrêté 86-15) pour réduire les pressions sur les ressources naturelles.

X – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des politiques économiques,
- la diffusion de l'information environnementale détenue par les structures compétentes,
- la conduite d'autres enquêtes nationales sur les questions relatives à l'environnement,
- la mise en place d'une base de données environnementales.

X – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible